



CLUB RH ETAT

LE RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

VENDREDI 7 JUIN 2024



1/ Regard sur le handicap dans la Fonction Publique

Le Handi-Pacte Occitanie

Un dispositif co-piloté par la **Préfecture de Région et le FIPHFP**.

Il est destiné à **animer un réseau d'employeurs publics**, toutes fonctions publiques confondues, via l'organisation de **rencontres thématiques** très régulières.

Les pilotes du Handi-Pacte Occitanie :



Marc GUERRIER DE DUMAST

Délégué territorial handicap FIPHFP Occitanie
Marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr



Clémence WEGSCHEIDER

Directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
clemence.wegscheider@occitanie.gouv.fr

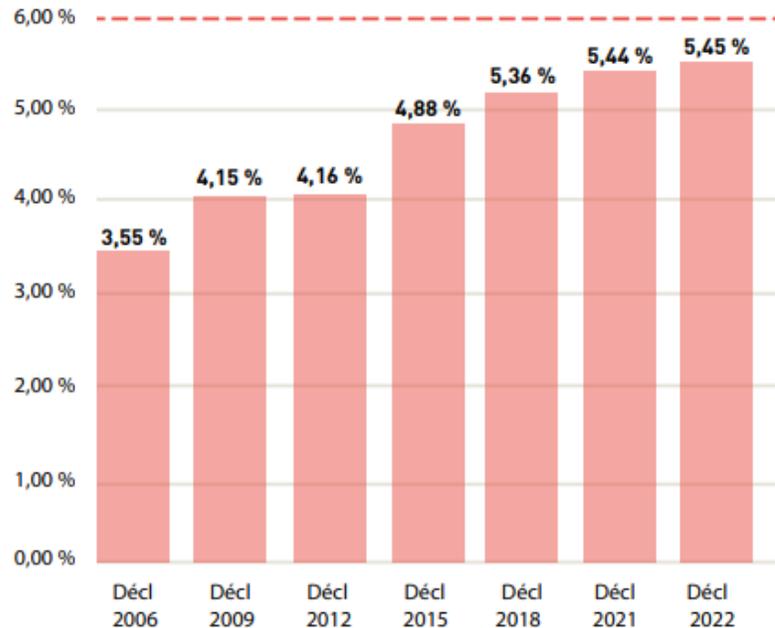
Le handicap dans la Fonction Publique : quelques chiffres

LE TAUX D'EMPLOI

Source : Contrôle de gestion/Pôle consolidation-CDC (Base DOETH 2022):

L'emploi direct : une priorité inscrite dans la loi 2018-771 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Évolution du taux d'emploi direct (TED) dans la Fonction publique



Taux d'emploi direct en 2022

5,45 %

Ainsi depuis 2006, le taux d'emploi direct a progressé de :

- ▶ 3,25 points dans la FPT
- ▶ 1,96 point dans la FPH
- ▶ 0,77 point dans la FPE

En 2022, les 3 fonctions publiques affichent un taux d'emploi direct de :

Fonction publique D'ÉTAT

4,36 %

contre 4,40 % en 2021, soit une baisse de 0,04 point ↘

Fonction publique HOSPITALIÈRE

5,53 %

contre 5,48 % en 2021, soit une hausse de 0,05 point ↗

Fonction publique TERRITORIALE

6,72 %

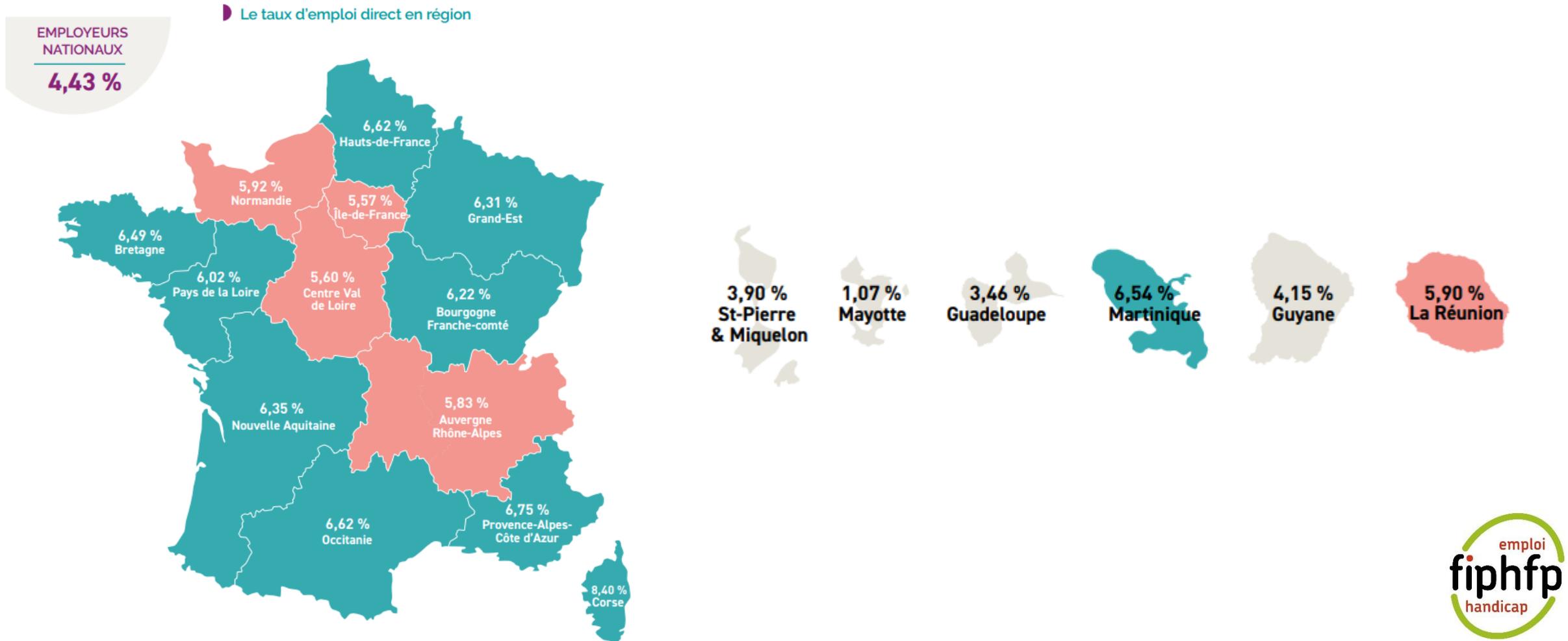
contre 6,67 % en 2021, soit une hausse de 0,05 point ↗



En 2022 (base DOETH 2023) :

- FPE : 4,64%
- FPH : 5,64%
- FPT : 6,89%

Le handicap dans la Fonction Publique : quelques chiffres



Le handicap dans la Fonction Publique : quels dispositifs ?

Des **aides financières incitatives** proposées par le FIPHFP :

Apprentissage :

- Rémunération de l'apprenti à hauteur de 80%
- Coûts pédagogiques du contrat d'apprentissage

Stagiaires :

- Indemnités de stage

Apprenti, CUI-CAE-PEC, Emploi d'avenir :

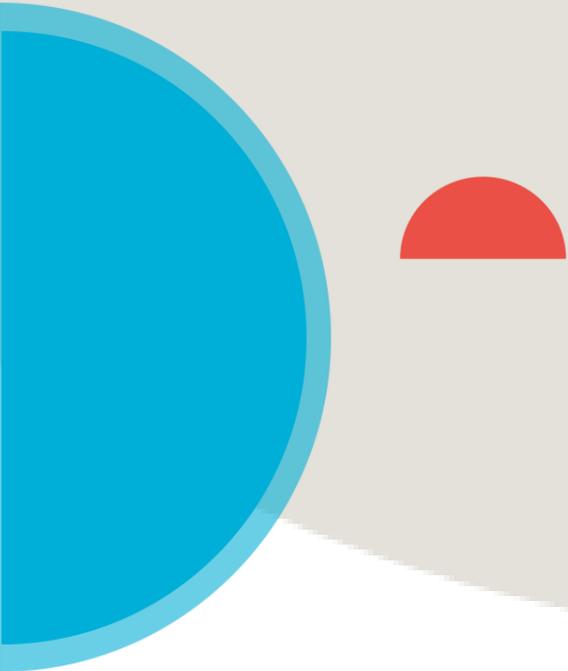
- Montant forfaitaire de 4000€ versé en cas de titularisation ou de CDI

Travailleurs d'ESAT :

- Prime de 2 000€ en cas de cumul d'une activité professionnelle à temps partiel en ESAT avec un contrat de travail à temps partiel

Et en parallèle :

- Étude et aménagement de poste
- Prothèses auditives
- Tutorat interne ou externe,
- Etc.

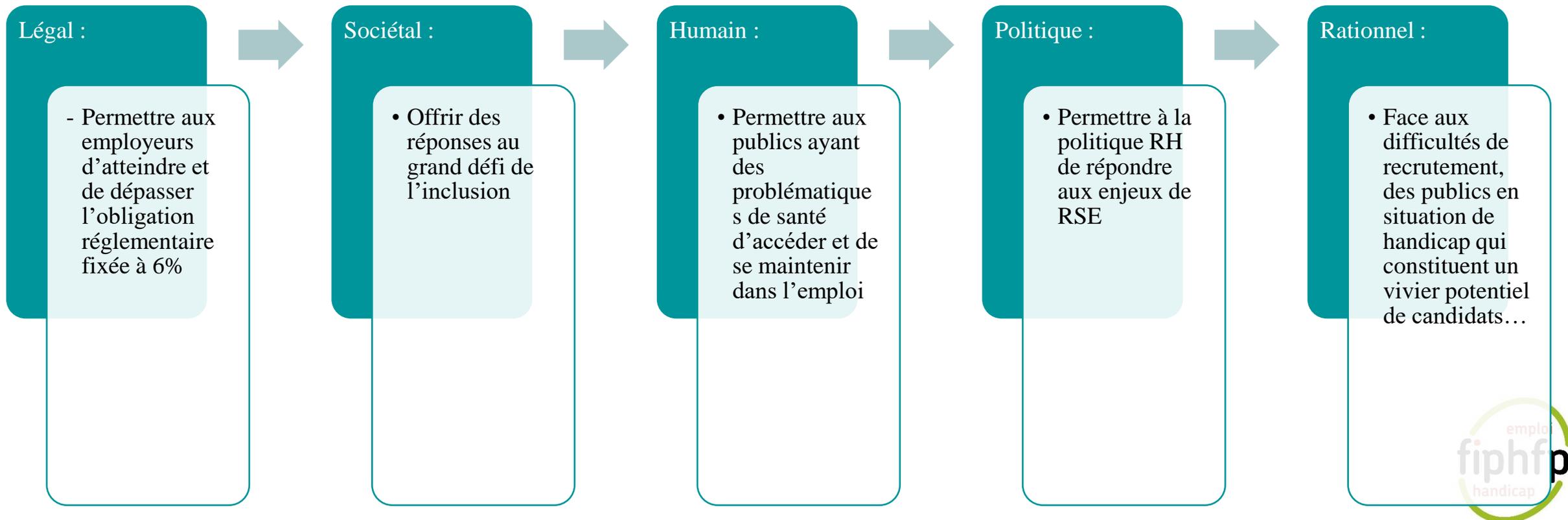


2/ Quelle plus-value ?

Le handicap dans la Fonction Publique : quel intérêt?



Un sujet majeur qui recoupe de **nombreux enjeux** :





3/ Quelques bonnes pratiques



Zoom sur quelques bonnes pratiques

Former l'ensemble des recruteurs

Faire évoluer les **procédures et documents internes** pour créer les conditions d'un « climat de confiance »

Présenter la **politique handicap** dans le cadre des documents remis à l'agent nouvellement recruté

Faire **intervenir le référent handicap** lors de la journée d'intégration

Envisager le tutorat pour les situations les plus complexes

Former les **managers**

Etc.

Conclusion



Merci pour votre attention !